

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 70-516/SG/CG fixant les tarifs des locations, prestations et cessions faites par de Port de Commerce de Djibouti et n'entrant pas dans la catégorie des «droits de port».

n° 70-516/SG/CG

Ministère
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PORT

Date de publication
6 mai 1970

Numéro JO
n° 10 du 01/06/1970

Date du numéro
1 juin 1970

VISAS

Le Président du Conseil de Gouvernement du Territoire Français des Afars et des Issas, Chevalier de la Légion d'honneur.

Vu la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire Français des Afars et des Issas, notamment en son article 22, 3, K

Vu l'arrêté n° 1784/SG du 26 novembre 1968 portant consütution au Conseil de Gouvernement, nomination des ministres le composant et flxant les attributions individuelles de ceux-ci

Vu la délibération du Conseil représentatif du 30 décembre 1955 approuvant le barème des-droits relatifs à l'exploitation du port de Djibouti : Vu la délibération n° 201 du 2 février 1961 : fixant les tarifs des locations et. prestations faites par la Direction des Travaux publics et du Port

Vu l'avis en date du 27 avril 1970 du Conseil du Port; Lé Conseil de Gouvernement éntendu dans sa séance du 6 mat 1970.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Les tarifs de: prestations, locatiöns et cessions faites par -le: Portde :Commercé de Djibouti et n'entrant pas dans la catégorie des <droits- de port> sont fixés comme suit: a) Remorqueurs ét vedettes : Remorqueurs de 600 CV : — l'heure indivisible :..... 12.000 FD — la vacation de_6 'heures ininterrompues...30.000 FD — heure: supplémentaire 'au-delà de la- vacationde 6 heures ininterrompues.....: 5.000 FD Remorqueurs de 1.000 et 1.320 CV : —.Fheure 'indivisible..... 16.000 FD — la vacation de 6 heures ininterrompues. 48.000 FD — l'heure supplémentaire au-delà de la vacation de 6 heures. ininterrompues..... 8.000 FD Vedette de 60 CV : — l'heure indivisible 1.200 FD — là vacation de 6 heures ininterrompues..... 4800 FD — l'heure supplémentaire au-delà de la vacation de 6 heures ininterrompues..... 800 FD Vedette de 120 CV et remorqueur de 100 CV : = l'heure indivisible..... 2400 FD — la vacation de 6 heures ininterrompues..... 7.200 FD — l'heure supplémentaire au-delà de la vacation de 6 heures ininterrompues. 1.200 FD b) Engins de manutention Ponton-mâture de 80 tonnes: — l'heure indivisible (non compris le remorquage).....17.000 FD — la vacation de 6 heures ininterrompues 52.000 FD — l'heure supplémentaire au-delà de la vacation de 6 heures ininterrompues.....8.500 FD Grue automobile de 15 tonnes: — l'heure indivisible6.400 FD — la vacation de 3 heures ininterrompues.....14.400 FD — l'heure supplémentaire au-delà de la vacation de 3 heures ininferrompues.....18.900 FD — l'heure supplémen-taire au-delà de la vacation de 3 heures ininterrompues......6.300 FD — Grue automobile de 4,5 ténnes: — l'heure

indivisible5.000 FD — la vacation de 3 heures ininterrompues.....11.250 FD — l'heure supplémentaire au-delà de la vacation de 3 heures ininterrompues..... 3.750 FD Elévateur à fourchettes : — l'heure indivisible 3.000 FD — la vacation de 3 heures ininterrompues..... 6.750 FD — l'heure supplémentaire au-delà de la vacation de 3 heures ininterrompues..... 2.250 FD Elingue : — par tonne manipulée.....100 FD c) Slipway : (Assurance obligatoire non comprise; arrêté n° 1416 du 17 juin 1969.) 4) Ponts-basculés : Camions : — l'opération (tarage éventuel compris) pour les pesées d'une durée inférieure à 1 heure.....250 fd __ l'heure indivisible..... 400 fd Wagons : — l'opération (tarage éventuel compris) pour les pesées d'une durée inférieure à 1 heure.....250 fd — l'heure indivisible.....600 fd c) Outillage: — étau-limeur..... 6000 FD — tour.....10.000 fd — perceuse radiale.....6.000 FD — fraiseuse12.000 FD — poste de soudure.....6.000 FD — compresseur Spiros 30 CV.....10.000 FD — poste mobile de soudure au chalumeau.....4.000 FD — convertisseur 50 KVA.....4.500 FD — transformateur.....2.900 FD — scie à métaux.....1.500 FD — presse1.500 FD — meule.....1.500 FD — cisaille.....4.000 FD — plieuse.....1.500 FD — rouleuse de tôles.....2.000 FD — forge.....2.000 FD — scie à ruban.....1.500 FD — raboteuse, dégauchisseuse.....3.000 FD — cin- treuse.....1.000 FD Les prix indiqués se rapportent à la location du matériel, pendant une journée de 7 heures consécutives de travail Les journées incomplètes seront décomptées au prorata des heures d'utilisation en heure indivisible. Personnel : — technicien, l'heure indivisible 1.800 FD — ouvrier professionnel, l'heure indivisible..... 300 FD — ouvrier spécialisé, l'heure indivisible..... 150 FD — inanœuvre, l'heure indivisible60 FD Ces prix sont applicables aux horaires légaux de travail de l'atelier du Port. En dehors de ces horaires, il leur sera appliqué les majorations suivantes : — les jours ouvrables, de l'heure légale d'arrêt du travail à 18 heures.....10% — les jours ouvrables entre 18 heures et 6 heures... 50% — les dimanches et jours fériés entre 6 heures et 18 heures.....25 % — les dimanches et jours fériés entre 18 heures et 6 heures.....100 % f) Sécurité. Incendie : Barrières métalliques : Transport compris et par élément, pour une période de 24 heures indivisibles : — dans l'enceinte du Fort 25 FD — hors de l'enceinte.....100 FD La fourniture de barrières est gratuite pour tous les paquebots et pour les pétroliers débarquant de l'essence. Extincteurs à mousse : — sur roues, par érigin et par période de 24 heures indivisibles.....300 FD — à main, par engin et par période de 24 heures indivisibles25 FD Moto-pompe de 60 m³ heure : — l'heure indivisible1.000 FD — la vacation de 3 heures ininterrompues.....2.250 FD — l'heure supplémentaire au-delà de la vacation de 3 heures ininterrompues.....750 FD Camion-citerne de premier secours : — l'heure indivisible 5.000 FD — la vacation de 3 heures ininterrompues..... 11.250 FD — l'heure supplémentaire au-delà de la vacation de 3 heures ininterrompues.....3.750 FD Personnel : — surveillance des manutentions des marchandises dangereuses, par heure et par pompier.....100 FD — surveillance des stocks de marchandises dangereuses par quart de 6 heures indivisibles et par pompier.....600 FD g) Cessions aux navires: Electricité : — 1é KV/heure.....27 FD Eau : — la tonne métrique100 FD h) Laboratoire d'essai des matériaux : Essais courants en laboratoire. Analyses et essais d'identification des sols: — granulométrie (sous l'eau)3.240 FD — pour série de plus de 5 échantillons..... 2.700 FD — granulométrie à sec — granulométrie (gravillons et cailloux..... — sédimentométrie — pour série de plus de 5 échantillons..... 3.600 FD __ limites d'Atterberg (LL et L)..... 3.960 FD — pour série de plus de 5 échantillons..... 3.240 FD — limite de retrait (LR)..... 1.620 FD — limite de saturation :..... 1.440 FD — équivalent de sable (moyenne de 3 éprouvettes). — poids spécifique 1.440 FD — densité apparente par mesure directe 1.440 FD — densité apparente par la balance hydrostatique1.980 fd — teneur en matières organiques..... 1.800 FD — teneur en eau720 fd — teneur en calcaire (CO₃ Ca)..... 2.700 FD Essais physiques et mécaniques : — essai Proctor normal 8.100 FD — essai Proctor modifié 12.600 FD — essai Proctor normal pour une série de plus de 5 échantillons.....6.300 fd — essai Proctor modifié pour une série de plus de 5 échantillons7.200 fd — essai C.B.R. avec énergie de compactage, vérification de densité sèche et teneur en eau, sans imbibition (non compris essais Proctor éventuels).....9.000 FD — essai C.B.R. avec une énergie de compactage, vérification de densité sèche et teneur en eau avec mise en imbibition et calcul de pourcentage d'absorption et de gonflement (non compris essais Proctor éventuels)..... 10.800 FD — C.B.R. complet (10, 25, 55 coups).....21.600 FD — essai C.B.R. complet (10, 25, 55 coups) pour une série de plus de

5 échantillons..... 14.400 FD — essai C.B.R. in situ (non compris frais de déplacement, fourniture de camion et de 3 manœuvres5.400 FD — densité sèche et teneur en eau du sol en place avec densitomètre à membrane (non compris les frais de déplacement et la fourniture de 2 manœuvres) 2.880 FD — densité sèche et teneur en eau au sol en place avec densitomètre à membrane (non compris les frais de déplacement et la fourniture de 2 manœuvres), pour une série de plus de 5 échantillons.....2.160 FD

essais C.B.R. sur échantillon intact prélevé par trousse coupante y, compris détermination de la densité sèche et de la teneur en eau.....5.400 FD — essai C.B.R. sur échantillon intact prélevé par trousse coupante, avec mise à saturation et mesure de gonflement 7.200 FD — essai de compressibilité sur sols intacts..... 10.800 FD — essai de compressibilité sur sols remaniés.... 13.500 FD — essai de perméabilité à l'œdomètre sur échantillon intact pour une charge. 6.400 FD — essai de perméabilité à l'œdomètre sur échantillon remanié, pour une charge..... 8.100 FD — essai de perméabilité à l'œdomètre, pour une charge supplémentaire sur le même échantillon.....1.080 FD — essai de perméabilité au perméamètre sur échantillon intact5.040 FD — essai de perméabilité au perméamètre sur échantillon remanié, y compris essai Proctor. 15.840 FD — essai de cisaillement sur échantillon intact, une charge normale (boîte Casagrande) ... 5.400 FD — essai de cisaillement complet avec calcul de l'angle de frottement interne et du taux de cohésion.....13.500 FD — essai de compression simple sur échantillon intact avec calcul de la densité sèche et teneur en eau3.600 FD — essai de compression simple sur échantillon remanié avec calcul de la densité sèche et teneur en eau.....6.120 FD

Essais de liants hydrocarbonés : — détermination de la teneur en eau des émulsions3.600 FD

Essais sur bétons hydrauliques : — analyse granulométrique: par granulats à sec. 2.160 FD — densité apparente 900 FD — poids spécifique 1440 FD — teneur en éléments très fins (par granulats). 2.700 FD — gâchage, confection et essai d'éprouvettes de béton (rectification des faces) : a) Cubes 20 cm d'arête..... 8.600 FD b) Cubes 30 cm d'arête..... 5400 FD c) Cylindres 16/32 5.400 FD

4) Primes 10 X 10 X 50: — flexion seule2.700 FD — flexion et compression (sur les bouts) 3.600 FD — essai de compression seule : a) Eprouvettes cubiques de 15 cm ou 20 cm d'arête où éprouvettes. cylindriques de 16 cm X 32 cm quand leur résistance est inférieure à 250 tonnes : — moins de trois éprouvettes..... 1.260 FD — série de trois 900 FD — série de cinq ou plus..... 720 FD b) Eprouvettes cubiques ou cylindriques résistant à plus de 250 tonnes : — moins de trois éprouvettes..... 2.700 FD — série de trois ou plus..... 1.800 FD

Une série d'au moins 30 éprouvettes dans le mois entraînera un rabais de 20 % (vingt pour cent). — essai de flexion sur trois prismes au minimum : a) Primes 10 % X 10 x 50: — flexion seule2.900 FD — flexion et compression sur les bouts..... 1.800 FD b) Prismes 20 X 20 x 60 ou 14 X 14 X 56: flexion seule.....2.700 FD

Béton hydraulique : — essai de résistance à la compression et à la traction avec analyse granulométrique et détermination de la teneur en liant..... 650.400 FD

Essais spéciaux : — Mise à disposition de l'appareil d'auscultation dynamique non compris vacation de personnel et frais de déplacement : — à la journée10.800 FD — mise à disposition sondeuse Craelius, non compris vacation personnel et frais de déplacement : — à la journée.....34.200 FD — mise à disposition pénétromètre Gouda, non compris vacation personnel et frais de déplacement : — à la journée19.800 FD — mise à disposition appareillage sismique, non compris vacation personnel et frais de déplacement: — à la journée.....16.200 FD — mise à disposition d'une sondeuse portative type Minutman, non compris vacation personnel et frais de déplacement : — à la journée19.800 FD — mise à disposition d'un appareillage géophysique pour prospection électrique, non compris vacation personnel et frais de déplacement : — à la journée9.000 FD

Matériaux naturels, tuiles, agglomérés, briques, carreaux, reconstituées, divers : — mesure de la densité apparente1.080 FD — essai de compression et mesure de la surface, nette.....9.000 FD — essai de porosité 3 échantillons..... 1.440 FD — essai d'usure : — 1 essai.....1.080 FD — 3 essais.....2.700 FD — essai de flexion (non compris préparation)..... 1.080 FD — essai de poinçonnement 540 FD — essai de perméabilité pendant 7 jours..... 1260 FD — essai d'imperméabilité de tuyau..... 3.600 FD — essai brésilien 1.260 FD — compression simple 1.260 FD — étalonnage de manomètre..... 5.400 FD

Essais spéciaux ou hors laboratoire. Les essais spéciaux ou très particuliers ou hors laboratoire non tarifés seront facturés à partir des éléments ci-dessous : — personnel (pour une vacation correspondant à une journée de travail de 7 heures). Les vacations incomplètes seront décomptées au prorata des heures de travail effectif

Fourniture : Tous les frais éventuels de fourniture seront réglés sur justification des débours majorés de 25 %. Transport : — véhicule léger type «Renault» R4, le km... 20 FD — camionnette type «Land Rover», le km..... 40 FD — camion tout terrain type « Unimog», le km.. 60 FD

L'utilisation de tout autre véhicule sera facturé au prix des débours réels majorés de 10 %

Marchands ambulants : — marchands sans véhicules par jour calendaire indivisible15 FD — marchands avec petits véhicules par jour calendaire indivisible 50 FD

Art. 2

— Le présent arrêté, qui abroge, en ce qui concerne le Port, toutes dispositions contraires, prendra effet pour compter du 1+ mars 1970 et sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.

ALI AREF BOURHAN.